



# Fiche sensibilisation des particuliers

## Site de GENAY



SECURITE

Respecter le plan de circulation, la limitation de vitesse ainsi que les panneaux

Ne jamais passer derrière un engin (angles morts)

Les enfants et les animaux doivent rester obligatoirement dans le véhicule



Port du gilet haute visibilité obligatoire (prêt en bascule possible)



**PROTOCOLE SECURITE ET PLAN DE CIRCULATION**  
**PLATEFORME DE VALORISATION GENAY**  
 PERMAT 04.78.91.29.29

**DECHARGEMENT**

Mettre à disposition des bennes à déchets inertes pour site des déchets inertes en bascule ou sur route à la demande

Respecter les consignes de sécurité inscrites sur le panneau en entrée de la zone de vidage

Interdiction de vider en même temps qu'un autre camion ainsi que de raclez les bennes

Interdiction de circuler avec la benne levée

**CHARGEMENT**

Rester dans votre cabine durant l'opération de chargement

Respecter les consignes de sécurité présente dans le protocole sécurité

La surcharge est interdite, sous-équipes veillent à cela

Dependri, en cas de surcharge constatée, vous devrez réitérer votre chargement

Si votre camion est équipé, vous devez bicher votre chargement pour :

- Limiter les risques de chute de matériaux sur la voie publique
- Limiter les risques de pollution
- Appliquer les bonnes pratiques de l'écoconduite

**Quartier du site**  
 Du lundi au jeudi  
 7h -12h et 13h -17h  
 Le vendredi  
 7h -12h et 13h - 16h

Le protocole sécurité du site est disponible en bascule et en scannant le QR code ci-dessous

**Plan de circulation :**

- Parking VL
- Point de mise à l'arrêt PERM
- Point de ramassage des déchets
- Zone de danger invisible
- Zone de chargement
- Bureau administratif
- Réfectoire
- Hangar engins
- Installation recyclage
- Passage 1 sens unique
- Installation déchargement
- Accès bureau / administration

### Consignes de sécurité pour les opérations de chargement :

- Durant l'opération de chargement, il est interdit de sortir de son véhicule. Le conducteur du chargeur pourra stopper ou annuler son chargement le cas échéant.
- Toute surcharge est interdite (l'agent de bascule veillera à son respect)
- En cas de surcharge, vous devrez aller vider une partie de votre chargement
- Le chargement d'une remorque par un chargeur sera possible en fonction de l'appréciation du conducteur du chargeur (état de la remorque, capacité)
- Si le chargeur décide de ne pas charger votre remorque, vous pouvez utiliser la pelle mise à votre disposition

### Consignes de sécurité pour les opérations de déchargement :

- Lors du vidage, se tenir impérativement à 2 mètres au minimum en retrait du bord de la verse. Pour cela, un cordon de déblais est laissé systématiquement comme butée de sécurité.
- **Priorité au camion accédant à la zone de vidage.**
- **L'accès à la zone de vidage est réservé pour 2 camions maximum.**
- **Interdiction de vider en même temps qu'un autre véhicule.** Pour cela, une zone d'attente est présente. Un panneau rappelant les consignes de vidage ainsi que les emplacements pour chaque camion sera mis en place au niveau de la rampe d'accès.
- **Interdiction de raclez les bennes après déchargement** (risque d'écrasement / encastrement par la porte battante)

Chargement / déchargement



# Fiche sensibilisation des particuliers

## Site de GENAY



Le site PERMAT de Genay est localisé dans une zone réglementée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques BASF Agri Production – COATEX – Genay. Cette exposition aux risques industriels majeurs nous oblige à mettre en place des consignes à respecter en cas d'alerte. Vous trouverez ci-dessous un mémo vous permettant de reconnaître une alerte et adopter les bons réflexes le cas échéant. Les consignes de mise à l'abri qui vous sont transmises sont les mêmes que pour les employés PERMAT et visent à vous protéger.

**Respectez-les !**



**L'alerte sonore : Sirène à son modulé**  
durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des  
espaces de 5 secondes.

### A faire

**En cas d'alerte, vous devez rapidement vous rendre  
au point de rassemblement le plus proche :**  
**Bureau Secrétaire VERGNAIS bâtiment administratif**  
**Réfectoire à côté de l'atelier**



Vous devez fermer les portes et les fenêtres, installez-vous en attendant les instructions. Même si l'isolation n'est pas totale, ces réflexes sont les plus efficaces, en cas d'explosion, ces mesures vous permettent d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. **Toutes les personnes présentes sur le site sont informées de ces consignes.**

**Ne restez pas à côté des vitres, vous risqueriez d'être atteint par les éclats de verre !**

### Ecoutez la radio et respectez les consignes

France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation.

France Inter :  
101,1 ou 99,8  
France Info :  
105,4 ou 103,4

D'autres moyens peuvent être utilisés : Véhicule d'alerte, système téléphonique.

### A ne pas faire

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont en sécurité
- **N'appellez pas** afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique qui doit rester disponible pour les services de secours
- **Evitez toute flamme ou étincelle.**
- **Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité**, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.
- **Ne cherchez pas à fuir**, cela dérangerai les secours

**Fin d'alerte :**  
**Sirène à son continu 30 secondes**  
Vous pouvez sortir, pensez à aérer les locaux.

